

Mensuel des habitants de la Ville de Gonesse

le Gonesse



BUDGET

La Ville maintient ses taux d'imposition pour la 7^e année consécutive



JEUNESSE

Réouverture de la Maison des Adolescents: un lieu d'écoute et d'orientation



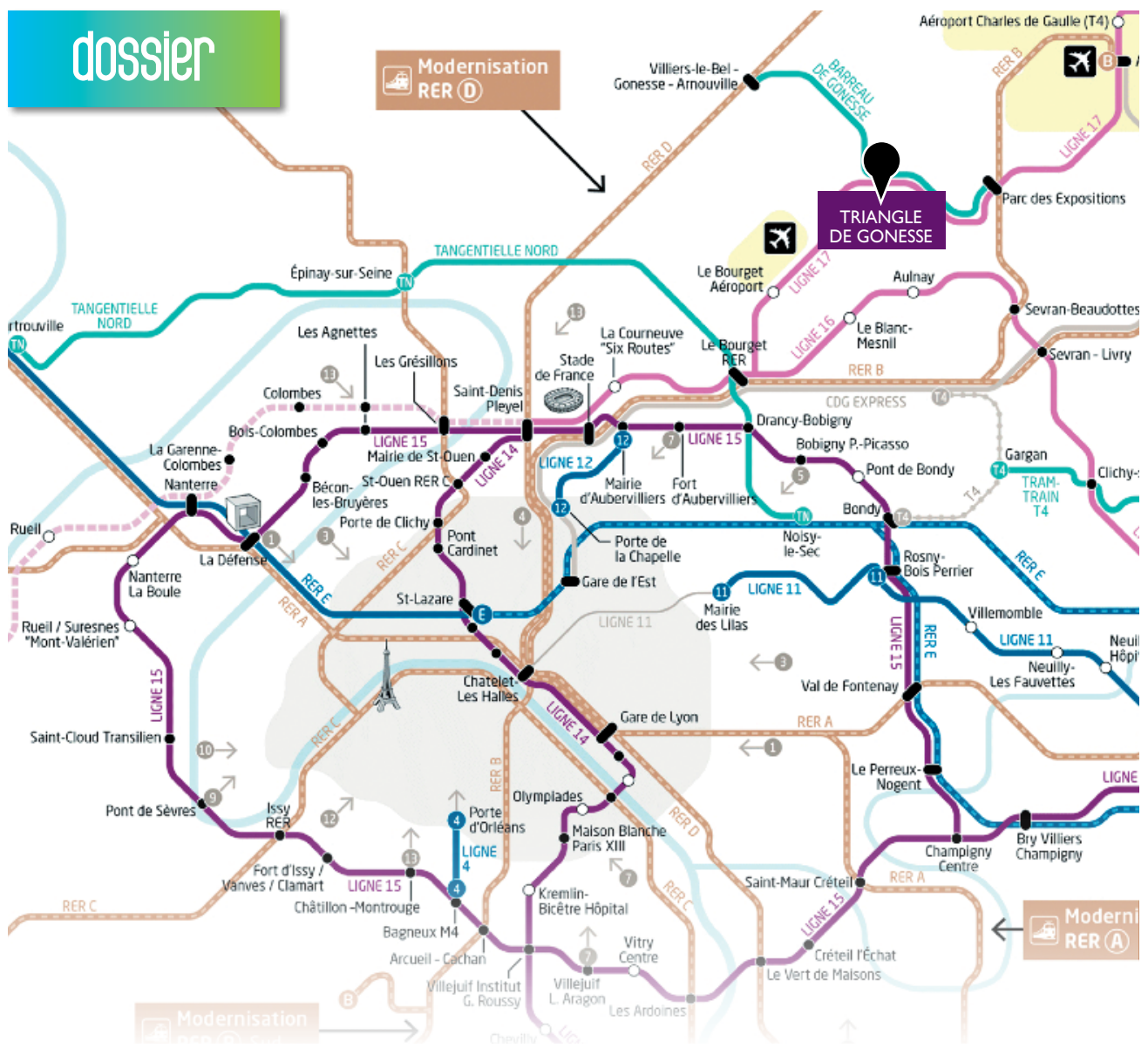
TERRITOIRE

Avis favorable du Conseil municipal à l'adhésion à Val de France: première étape vers la grande intercommunalité



SÉCURITÉ

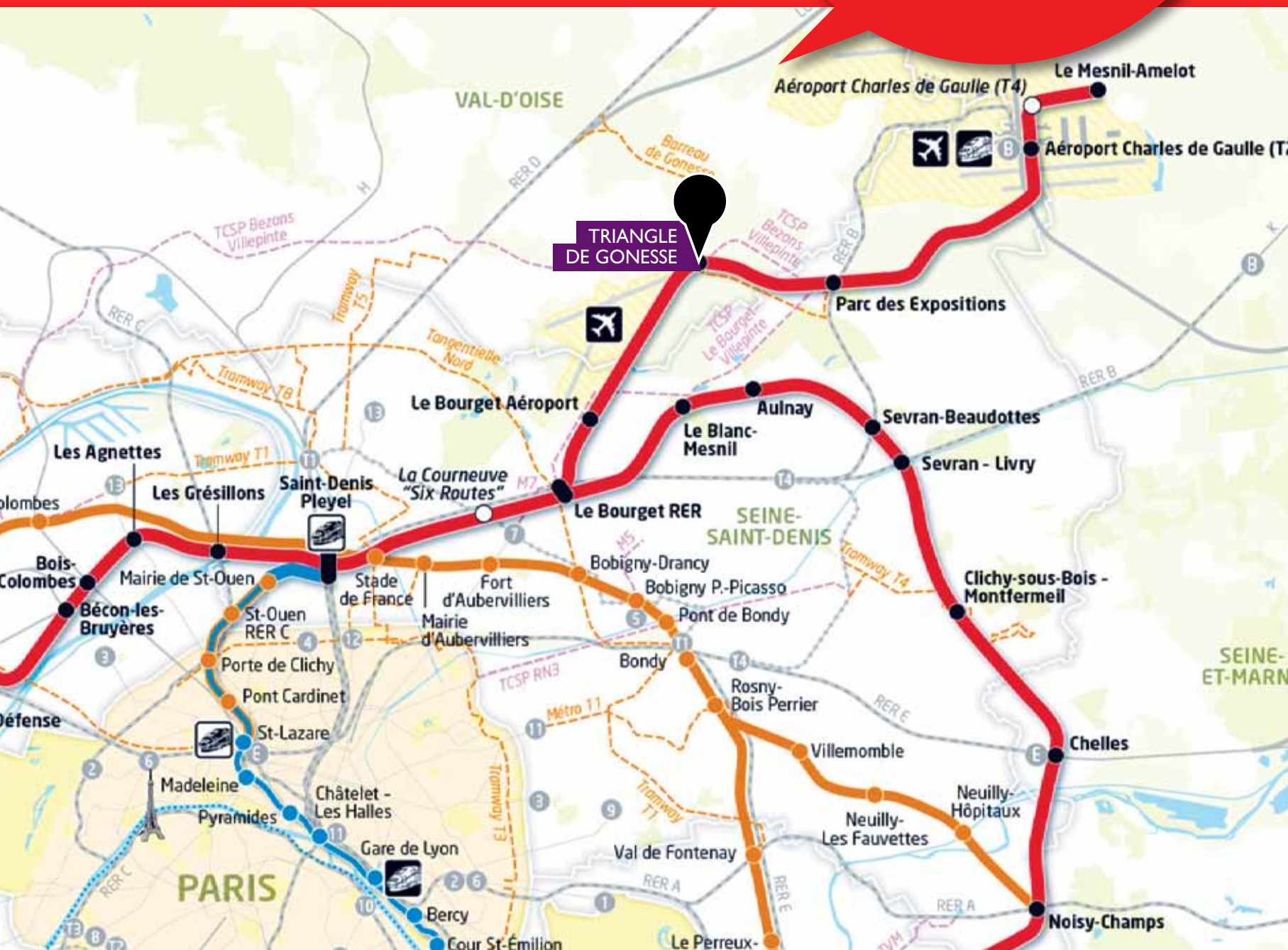
La réhabilitation du commissariat a commencé



Gonesse obtient La réalisation de La gare de métro du Grand Paris dans Les meilleurs délais possibles

Le 6 mars, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a confirmé la réalisation en 2025 de la gare du Triangle de Gonesse et de la ligne de métro automatique du Grand Paris Express reliant Saint-Denis Pleyel au Mesnil-Amelot (via l'aéroport du Bourget, Gonesse et l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle).

MERCI AUX
10000
SIGNATAIRES
DE LA
PÉTITION!



WWW.VILLE-GONESSE.FR



- Actualités p. 4 à 7
- Tribunes politiques p. 20
- Conseil municipal p. 21
- Bloc-notes p. 22



N° 185 • Avril 2013

Imprimé à 11 500 exemplaires.
Mensuel des habitants de la ville de Gonesse.

Directeur de la publication:

Jean-Pierre Blazy.

Conseiller municipal délégué

à la communication et aux affaires générales:

Cédric Sabouret.

Directeur de la communication:

Nicolas Morère.

Rédaction et secrétariat

de rédaction:

Tiffany Assouline (Les Argonautes),

Marie-France Baully, Chaouki Houamel.

Maquette: Cécile Bancal.

Conseil éditorial et graphique:

Alain Assouline (Les Argonautes).

Photos: mairie de Gonesse.

Photogravure et imprimerie:

RAS.

Administration:

Service communication, Hôtel de ville,

66, rue de Paris, BP 10060

95503 Gonesse Cedex

Tél. : 01 34 45 11 11 (standard).

Fax: 01 34 45 11 22.

ISSN: 1257-0621.

Si vous ne recevez pas le Gonessien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, signalez-vous au service Communication au 01 34 45 11 25.



BUDGET

La Ville maintient ses taux d'imposition pour la 7^e année consécutive

JEUNESSE
Réouverture de la Maison des Adolescents : un lieu d'écoute et d'orientation



DOSSIER

Gonesse obtient la réalisation de la gare de métro du Grand Paris dans les meilleurs délais possibles

TERRITOIRE
Avis favorable du Conseil municipal à l'adhésion à Val de France : première étape vers la grande intercommunalité



SÉCURITÉ

La réhabilitation du commissariat a commencé

CULTURE
Le festival Banlieues Bleues fête ses 30 ans à Gonesse le 20 avril



citoyenneté

Cérémonie de commémoration de la journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation le 28 avril



Organisée chaque dernier dimanche du mois d'avril, cette commémoration a lieu en souvenir des victimes de la déportation dans les camps de concentration au cours de la seconde guerre mondiale. À partir d'un rassemblement à 10h au rond-point du Souvenir Français, et après la levée des couleurs et le dépôt de gerbes par la Ville devant la plaque commémorative du Souvenir Français, le cortège se rendra au cimetière par l'avenue du Maréchal-

Jun. Le conseil municipal et le comité d'entente des anciens combattants de Gonesse organisent cet événement auquel tous les Gonessiens sont invités.

Informations pratiques
Un car sera mis à disposition à 9h45 rue de Paris le long de la Mairie.

Contact

Agence civile
Tél.: 0130115050

démarches administratives

Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les enfants mineurs

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, les mairies ne délivrent plus depuis le 1^{er} janvier 2013 d'autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les enfants mineurs souhaitant se rendre à l'étranger sans l'un de ses parents ou représentant légal. Même mineur, un enfant français peut donc voya-

ger seul ou en groupe hors de France avec les titres d'identité demandés par le ou les pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne hors espace Schengen, passeport hors Union européenne...). Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs.

Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

Informations

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Suppression des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs (1^{er} janvier 2013)

A partir du 1^{er} janvier 2013, Les mairies n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence sont renforcées.

Une interdiction de sortie du territoire (IST) peut être décidée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants. Lorsqu'elle a été prononcée par le juge aux affaires familiales, une interdiction de sortie du territoire peut être levée temporairement par les parents (par exemple pour un voyage scolaire). Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage. En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'IST est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ. En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le recueil de l'autorisation peut intervenir jusqu'au jour du départ.

En cas d'urgence et face à un risque avéré, l'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire de son enfant mineur. Il présente alors une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire en s'adressant à la préfecture (ou, en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie). Sa demande est examinée par le préfet qui peut décider de son application immédiate pour une durée maximum de quinze jours.

Plus d'information
<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>
(à partir du 1^{er} janvier 2013)
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

SIMPLIFICATIONS DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

événement climatique

70 tonnes de sel épandues dans les rues de Gonesse

Suite à l'événement neigeux particulièrement intense du mois dernier, les services municipaux se sont mobilisés. Parmi les actions menées, 70 tonnes de sel ont été épandues dans les rues de la ville. Néanmoins, si le sel permet de déneiger, il ne permet pas d'enlever la glace; par ailleurs, le fait de trop saler a pour effet de détériorer la chaussée. La Ville a assuré le salage de toutes les voies, même les impasses; et une société spécialisée s'est occupé des passerelles le long du Croult et de quelques trottoirs, notamment dans les rues en pente.

Ces circonstances exceptionnelles ont rendu nécessaire la publication d'un arrêté municipal reprenant l'obligation déjà faite par la loi pour les propriétaires de déneiger devant chez eux: « À compter de la signature du présent arrêté, par temps de neige ou temps de glace, les propriétaires, leurs préposés ou les locataires des habitations, boutiques, magasins ou tous les locaux ayant directement accès sur les voies ouvertes à la circulation publique, sont tenus de déblayer et balayer la neige après grattage au besoin, et de casser les glaces sur le trottoir situé au droit

de la propriété, en laissant une largeur suffisante pour le passage des piétons (article 1^{er}). » Parmi les autres dispositions du texte, il est également stipulé que les opérations de déblaiement doivent avoir lieu au plus vite après la chute de neige, au plus tard dès la fin de cette chute si elle a lieu avant 20h et au plus tard le lendemain matin dès 7h si elle intervient après 20h (article 5). Dans tous les cas, les neiges et glaces déblayées doivent expressément être jetées à la volée sur la chaussée (article 4).



environnement

Abattage de trois platanes place du Général de Gaulle

Depuis plusieurs années, les trois grands platanes situés à proximité de l'ancienne halle du marché, place du Général de Gaulle, font l'objet d'une surveillance renforcée de la part des services municipaux.

À ce titre, des descentes de cimes et des suppressions de bois morts ont été régulièrement réalisées au cours des derniers mois. Néanmoins, ces platanes sont devenus très fragiles et menacent de tomber en raison d'un champignon appelé « polypore hispide ». Le sol bitumé à proximité immédiate de ces arbres s'ajoute à cette maladie pour former des bois morts. Le vent renforce dangereu-

sement la fragilité de ces platanes.

Face à ce constat les services de la Ville ont consulté un expert dont la conclusion est sans équivoque: l'abattage des trois arbres est nécessaire pour des raisons évidentes de sécurité. Les trois platanes seront donc abattus courant avril.

À la suite de ces abattages devenus inévitables, la Ville réaménagera les lieux. Six à huit places de parking supplémentaires seront réalisées à cet endroit et viendront s'ajouter aux investissements réalisés dans le centre-ville pour augmenter les capacités de stationnement.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHÈTERIE Du 1^{er} avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi	9h-12h/14h-18h30
Samedi	9h-18h30
Dimanche	9h-13h

Dépôts sauvages, tags, lampadaire déficient, fuite d'eau...
N'hésitez pas à signaler les problèmes rencontrés en ville.

APPELER GRATUITEMENT
ALLÔ ENVIRONNEMENT

0800 730 079

environnement

Campagne annuelle de dératisation à Gonesse du 2 au 16 avril

Du lundi 2 avril au lundi 16 avril la ville organise une campagne générale de dératisation.

Tous les bâtiments communaux seront traités contre la prolifération des rats ainsi que l'ensemble des réseaux d'assainissement de la ville de même que les berges du Croult.

Durant la présence de la société de dératisation dans la commune, les Gonessiens pourront la solliciter

afin d'obtenir du produit raticide ou signaler leurs problèmes au service d'hygiène et de salubrité, afin qu'un technicien se déplace à leur domicile et tente de résoudre les problèmes liés à la présence de rongeurs.

En dehors de cette période, sachez que du produit dératisant est mis gratuitement à la disposition des administrés au service d'hygiène et de salubrité et ce tout au long de l'année.



Contact

**Service d'Hygiène
et de Salubrité**
Tél.: 01 34 45 11 48
ou 01 34 45 11 65

environnement

Inscrivez-vous au concours "Jardins et balcons fleuris" avant le 28 juin



Si vous entretenez un massif, un potager, des potées ou des jardinières visibles de la rue, vous pouvez participer au 10^e concours « Jardins et balcons fleuris » organisé par la Ville.

Suite à votre inscription avant le 28 juin prochain, le jury vous préviendra de son passage dans votre rue pour apprécier votre contribution à l'embellissement des rues de

Gonesse et à l'amélioration du cadre de vie.

La volonté de la Ville étant d'encourager toutes les initiatives individuelles, chaque participant recevra une récompense.

Tous les participants et les organisateurs auront rendez-vous cet automne pour découvrir le classement, féliciter l'ensemble des participants et faire plus ample connaissance.

commerce

La Compagnie du Costume : une adresse à Gonesse pour les professionnels et les particuliers

La Compagnie du costume propose la création et la location de costumes pour des productions destinées au cinéma, à la télé ou au théâtre. Née en 2000 en reprenant une partie du stock de l'ancienne SFP (Société Française de Production) – France Costumes, elle s'installe à Aubervilliers avant de s'implanter fin 2008 à Garges-lès-Gonesse. En mars 2011 en reprenant les activités de Costumes et Costumes, basé à Montreuil, la Compagnie a besoin d'une surface de stoc-

kage plus importante, et s'installe à Gonesse.

Bien que son activité principale soit à destination des professionnels, la société propose aussi ses services aux particuliers. Suivant l'époque du costume que vous recherchez, vous vous adresserez à Garges-les-Gonesse pour les tenues jusqu'aux années 1900-1910 ou à Gonesse pour les vêtements à partir du XX^e siècle.

Informations

**La Compagnie
du Costume**
Tél.: 01 39 86 84 84
Site: <http://www.compagnie-du-costume.com>



Bulletin d'inscription pour le concours "Jardins et balcons fleuris"

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LOCALISER LE JARDIN OU LE BALCON

JARDIN FLEURI VISIBLE DE LA RUE

BALCON VISIBLE DE LA RUE

Date limite d'inscription
28 Juin 2013

Réponse à adresser
uniquement par courrier

Mairie de Gonesse
Service des espaces verts
66 rue de Paris – 95 500 Gonesse

transports

Nouveau forfait Navigo améthyste

À compter du 1^{er} avril 2013, les cartes Améthyste gratuite, Améthyste demi-tarif et Rubis disparaissent au profit du forfait Améthyste sur passe Navigo.

Une fois chargé sur votre passe, ce nouveau forfait vous permettra de vous déplacer à volonté à l'intérieur des zones 4-5 en semaine et à l'intérieur des zones 1-5 les week-ends et jours fériés. (Gonesse étant situé en zone 4.) De plus, si vous devez voyager en semaine vers une zone non comprise dans votre forfait, vous pouvez opter pour un ticket « complément de parcours » qui peut être moins cher qu'un ticket classique.

Le forfait Améthyste est accordé à titre gratuit aux anciens combattants et veuves de guerre de 65 ans et plus et contre la somme

de 30 € aux personnes âgées de plus de 65 ans ainsi qu'aux adultes handicapés. Peuvent en bénéficier également les personnes âgées non imposables nées avant le 1^{er} janvier 1953 (passage progressif de 60 à 65 ans à partir de 2013, c'est-à-dire 61 ans en 2013, 62 ans en 2014...) Avant de pouvoir voyager en toute liberté pendant un an, vous devez dans un premier temps et si vous n'en avez pas déjà un, vous procurer un passe Navigo.

La demande est à formuler sur www.navigo.fr, auprès des guichets RATP ou en gare SNCF de Cergy Préfecture ou d'Erment. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité.

Puis, dans un second temps, solliciter votre forfait Améthyste en remplissant le formulaire de demande disponible au Pôle jeunesse



solidarité et sur le site www.valdoise.fr et fournir les pièces demandées.

Une fois votre dossier instruit et vos droits validés, un courrier de confirmation vous sera adressé. Le forfait Améthyste, doit être enregistré sur votre passe Navigo à l'une des bornes de rechargement des agences commerciales, stations de métro, gares SNCF ou dans les commerces habilités. Un justificatif de chargement vous est délivré, vous y trouverez la date de fin de validité de votre forfait et de votre passe. Vous devrez ensuite valider votre passe Navigo lors de chaque déplacement.

actualité

Flambée du cours de l'or

En raison de la flambée des prix de l'or, de plus en plus de personnes sont malheureusement victimes de vols à l'arrachée ou de vols avec violence de bijoux. Dans un précédent article du Gonesse, nous vous avons d'ailleurs alerté à ce sujet. Compte-tenu des inves-

tigations policières, une nouvelle arnaque semble avoir été instaurée: celle d'escrocs qui sollicitent les habitants au téléphone pour connaître le nombre, la matière et la quantité de bijoux possédés, l'adresse des propriétaires... en prétendant leur acheter à bon prix et ainsi leur fournir un complément de pou-

voir d'achat fort utile en période de crise.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance face à ce type de démarchage car le risque d'arnaque ou de vol de bijoux est important d'autant que vous ne pouvez être certain de l'identité de votre interlocuteur.

environnement

Journée du compostage le 12 avril à Gonesse

Depuis plus de deux ans, le Sigidurs organise deux fois par an, au printemps et à l'automne, "les Journées du Compostage". L'édition du printemps 2013 débutera sur les déchèteries de Bouqueval et de Gonesse les 12 et 13 avril 2013, puis se poursuivra sur les sites de Louvres et de Sarcelles les 19 et 20 avril 2013, aux horaires habituels des déchèteries.

Les objectifs de ces journées sont de récompenser les usagers de leurs efforts de tri et de les informer sur les pratiques du compostage. C'est également l'occasion de rencontrer les services du Sigidurs et des communes membres pour poser vos questions, par exemple sur les jours de collecte, le tri sélectif...

Gonesse participe à cette manifestation: le service environnement de la

ville vous accueillera à la déchèterie le vendredi 12 avril de 9h à 11h lors de la distribution du compost aux administrés.

Par ailleurs, dans le cadre de la semaine du développement durable, le Sigidurs vous propose de nombreuses animations au centre de tri de Sarcelles du 2 au 6 avril.

Informations

Tél.: 0800 735 736
Site: www.sigidurs.fr



actualité

Attention au démarchage abusif

De nombreux Gonesseiens peuvent être confrontés à des campagnes de démarchage abusif, parmi lesquelles celles de sociétés alertant sur la non couverture de prestations diverses par votre assurance telles que la réparation de canalisation en cas de fuite d'eau. Ces sociétés annoncent par ailleurs des montants exorbitants en cas de fuite et

d'intervention, pour inciter les consommateurs à souscrire à leur offre. Nous vous recommandons donc d'être particulièrement vigilants et de bien relire les clauses de vos contrats d'assurance avant de souscrire à de nouveaux contrats qui couvriraient des prestations déjà comprises par votre assurance multirisque habitation.

La Ville maintient ses taux d'imposition pour la 7^e année consécutive

Le 14 mars dernier, le Conseil Municipal a voté pour la 7^e année consécutive des taux d'imposition inchangés. Les taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises restent stables. Malgré le contexte de crise économique, la Ville maintient un niveau d'investissement supérieur à la moyenne nationale grâce à une gestion reconnue comme saine par la Chambre régionale des comptes.

Le vote du budget a lieu cette année encore dans un contexte difficile pour la Ville: les dotations et subventions baissent à nouveau en 2013. Par exemple, la dotation générale de fonctionnement versée par l'État diminue de 2,27 %. Autre exemple, le Conseil Général, en plus des baisses et suppressions annoncées de certaines subventions, a décidé le 22 février dernier de supprimer à compter de 2013 sa participation financière au fonctionnement des crèches et de diminuer de plus de 30 % le taux horaire servant de base au calcul de sa participation à la mise à disposition des équipements sportifs de la ville aux collégiens. La perte de recettes

estimée à ce jour s'élève pour ces deux postes budgétaires à environ 37 500 € pour 2013 et à 58 500 € en 2014 pour la base des taux d'occupation ou de fréquentation de 2012.

Pouvoir d'achat

La Ville a décidé pour la septième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition qui demeureront à leur niveau de 2006, soit 24,33 % pour la taxe d'habitation; 17,17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties; 63,38 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties; et 22,42 % pour la cotisation

foncière des entreprises. Pour Jean-Pierre Blazy, Député-Maire, « dans un contexte où nombreux sont les Gonessiens qui connaissent des difficultés économiques, notre volonté était de ne pas prendre de décisions qui pèseraient un peu plus sur leur pouvoir d'achat ».

Ceci n'est possible que grâce à la bonne gestion des finances de la Ville qui permet de continuer de développer un service public de proximité et de qualité pour les Gonessiens, de poursuivre la politique d'investissement et de réaliser des aménagements dans tous les quartiers. La Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs reconnu cette bonne gestion (voir Le Gonessien du mois de février 2013).

Pour Michel Jaurey, maire-adjoint en charge des Finances, du Budget et du Projet de ville, « c'est la priorité donnée au développement économique qui aujourd'hui porte ses

Malgré le maintien des taux d'imposition, la Ville maintiendra un haut niveau d'investissements avec notamment le démarrage de la construction en 2013 du nouveau gymnase de la Madeleine.





Le Président

N°G/178/12-0734C

N°12-0360 R

RECOMMANDE AVEC A.R.

Noisiel, le 21 DEC. 2012

Monsieur le Maire,

Par lettre du 28 janvier 2010, je vous ai informé de l'engagement d'un examen de la gestion de la commune de Gonesse (95), en application des dispositions de l'article L. 211-8 du code des juridictions financières.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que lors de sa séance du 19 décembre 2012, la chambre régionale des comptes a décidé de ne pas formuler d'observations sur la gestion de cette collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Yves BERTUCCI

Monsieur Jean-Pierre BLAZY
Mairie de Gonesse
66, rue de Paris
PB 10060
95503 GONESSE CEDEX

6, Cours des Roches - B.P. 226 - Noisiel - 77441 Marne la Vallée Cedex 2
Tel. 01.64.80.88.88 Fax 01.64.80.88.53

La saine gestion de la Ville a été reconnue par la Chambre régionale. Par un courrier du mois de décembre 2012, elle a informé le député-maire de Gonesse qu'après trois ans de contrôles des comptes de la Ville, elle n'avait aucune critique à formuler sur la gestion par la municipalité.

Un programme d'investissements élevé

Malgré le contexte national de crise économique et la non-augmentation des taux communaux d'imposition, la Ville s'est fixée comme objectif la réalisation d'un programme élevé d'investissements qui s'établit à plus de 11 467 000 €. Les dépenses d'équipement représentent 430 € par habitant, soit 37 % de plus que la moyenne nationale, un effort important dans ce contexte. D'autant que la dette de la Ville n'a pas progressé alors que depuis 2007, la dette de l'État a augmenté de 600 milliards d'euros.

Les principaux investissements qui seront réalisés par la Ville en 2013 sont: la construction du gymnase de la Madeleine, la réhabilitation du commissariat et du centre socioculturel Marc Sangnier, des aménagements dans tous les quartiers comme la réfection des réseaux d'assainissement du Vignois, les études pour la réhabilitation des écoles de la Fauconnière, l'aménagement de la place des Marronniers, la participation annuelle aux opérations de renouvellement urbain en centre-ville, la création de nouveaux commerces ainsi que divers travaux dans les bâtiments communaux et les quartiers.

fruits. Depuis 1995, la Ville a créé de nouvelles zones d'activité qui ont permis d'accueillir des entreprises qui apportent des recettes fiscales et permettent de ne pas augmenter les taux d'imposition ».

La Ville n'est pas seule à décider

Cependant, même si le Conseil municipal a maintenu stables les taux communaux depuis 2006, les décisions d'autres acteurs publics font quand même augmenter les impôts pour les Gonessiens. Tout d'abord en raison de la « revalorisation des bases ». Chaque année depuis les années 1970, le Parlement vote dans la loi de finances une révision à la hausse des valeurs locatives des biens immobiliers qui conduisent à une augmentation mécanique des impôts, indépendamment de

la volonté des élus locaux. Ce sera +1,8 % en 2013, un chiffre correspondant au niveau de l'inflation.

Michel Jaurrey rappelle également qu'« en 2011 et 2012, le Conseil général avait décidé de très lourdes augmentations, près de 40 % en deux ans de la part départementale des impôts locaux. Qu'en sera-t-il en 2013? La réponse est très attendue. »



Parmi les investissements importants en 2013 : la réhabilitation du centre socio-culturel Marc Sangnier.

Réouverture de la Maison des Adolescents: un lieu d'écoute et d'orientation

Après 18 mois d'activité, l'association de la Maison des adolescents avait été dissoute le 31 mars 2012 faute de financements suffisants. La structure rouvre ses portes au public le 15 avril à 13h en conservant ses missions et son mode de fonctionnement d'origine.

L'ouverture en septembre 2010 de la Maison des adolescents répondait à une attente très forte à la fois des jeunes, de leurs parents et des professionnels: apporter des réponses au mal-être des adolescents, leur proposer un lieu d'écoute, de prise en charge et d'orientation qui leur serait entièrement dédié, gratuit et anonyme. En 2011, pour sa première année de fonctionnement, elle avait accueilli 1 500 jeunes. Son équipe en avait rencontré 1 000 supplémentaires en se rendant en particulier dans les établissements scolaires.

Malgré ce succès, après 18 mois d'activité, l'association de la Maison des adolescents avait été dissoute le 31 mars 2012 faute de financements suffisants, l'Agence régionale de santé ayant refusé d'apporter une participation financière à la hauteur

des besoins. Jean-Pierre Blazy avait alors annoncé que tout serait fait pour sa réouverture. Un an après, la MDA rouvre ses portes sous une structure juridique nouvelle, directement gérée par l'hôpital. Son financement est assuré par le budget de la Sécurité sociale et une subvention du Conseil général. Élus du territoire et acteurs professionnels seront associés à sa gouvernance.

À l'écoute des adolescents, quel que soit leur mal-être

L'équipe de la Maison des adolescents sera constituée d'un psychologue, d'une infirmière, d'une éducatrice, d'une secrétaire ainsi que d'un médecin et d'un cadre supérieur de santé. Ces professionnels sont là pour répondre aux interrogations et aux difficultés de nature sociale, familiale, éducative, de santé ou psychologique des 12 - 21 ans. Ceux-ci peuvent venir sans rendez-vous, gratuitement et de manière anonyme.

Au travers d'entretiens individuels, les situations pourront être évaluées et l'équipe pourra orienter vers les structures les plus adaptées aux besoins exprimés et/ou identifiés. La structure ne propose pas de soins.

À l'accompagnement individuel social, éducatif, psychologique et/ou



La Maison des adolescents rouvre dans les mêmes locaux au sein du Pôle Jeunesse Solidarité.

médical s'ajouteront au fil du temps des ateliers thématiques en fonction des besoins exprimés par les jeunes ou identifiés par les professionnels.

La structure rouvre au même endroit, dans les locaux du premier étage du Pôle Jeunesse Solidarité, au cœur de Gonesse, proche des différents quartiers de la ville, dans une zone bien desservie par les transports en commun (23 et 23ZI, non loin de la gare RER).

Dans un premier temps la structure sera ouverte tous les après-midi de 13h à 18h30 du lundi au vendredi. Ces horaires seront peut-être amenés à être aménagés suivant les demandes de rendez-vous individuels.

CONTACT
Maison des adolescents
1, avenue Pierre Salvi
95 500 Gonesse





Transports

Conesse obtient la réalisation
de la gare de métro du Grand Paris
dans les meilleurs délais possibles

Gonesse obtient la réalisation de la gare de métro du Grand Paris dans les meilleurs délais possibles

En décembre dernier, un rapport d'expert préconisait de ne réaliser la gare de métro automatique du Grand Paris Express sur le Triangle de Gonesse qu'en 2030 ou 2040. Grâce à la mobilisation citoyenne et des élus, la Ville a obtenu la confirmation de sa mise en service en 2025, une date importante pour permettre la réalisation des projets de développement économique à Gonesse. À plus court terme, réseau de bus et de RER feront l'objet d'améliorations au service de tous les Gonessiens.

Tous les habitants de la ville en ont entendu parler: une nouvelle gare de métro sera réalisée à Gonesse. Les élus s'étaient battus dès 2009 pour que notre commune soit desservie par le futur métro automatique du Grand Paris. Le premier tracé proposé ne prévoyait pas de gare à Gonesse. L'association de Gonesse et de la Communauté d'agglomération de Val de France (Sarcelles, Villiers-le-Bel, Arnouville, Garges-les-Gonesse) pour définir un projet de territoire, a permis d'obtenir, en 2011 la confirmation qu'une gare serait bien réalisée à Gonesse.

La gare du métro du Grand Paris en 2025

En revanche, à cette époque, les coûts du projet du Grand Paris avaient été sous-évalués et les délais de construction sous-estimés. Dans ce contexte délicat, tout l'enjeu, depuis 2012 était d'obtenir la confirmation de la gare et sa réalisation dans les meilleurs délais.

Le rapport de Pascal Auzannet, fonctionnaire de l'État, proposait en décembre dernier de créer la ligne sur laquelle se trouve la gare

du Triangle de Gonesse en 2030 voire 2040. C'est-à-dire dans bien trop longtemps. C'est la raison pour laquelle les élus de la Ville ainsi que de toutes les communes autour de Roissy-CDG se sont mobilisés. Courriers au Premier ministre, conférence de presse, achat d'espaces publicitaires, signatures de pétition, rendez-vous auprès des membres du Gouvernement et rassemblement d'élus devant le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement en charge du dossier: tout a été fait pour obtenir gain de cause.

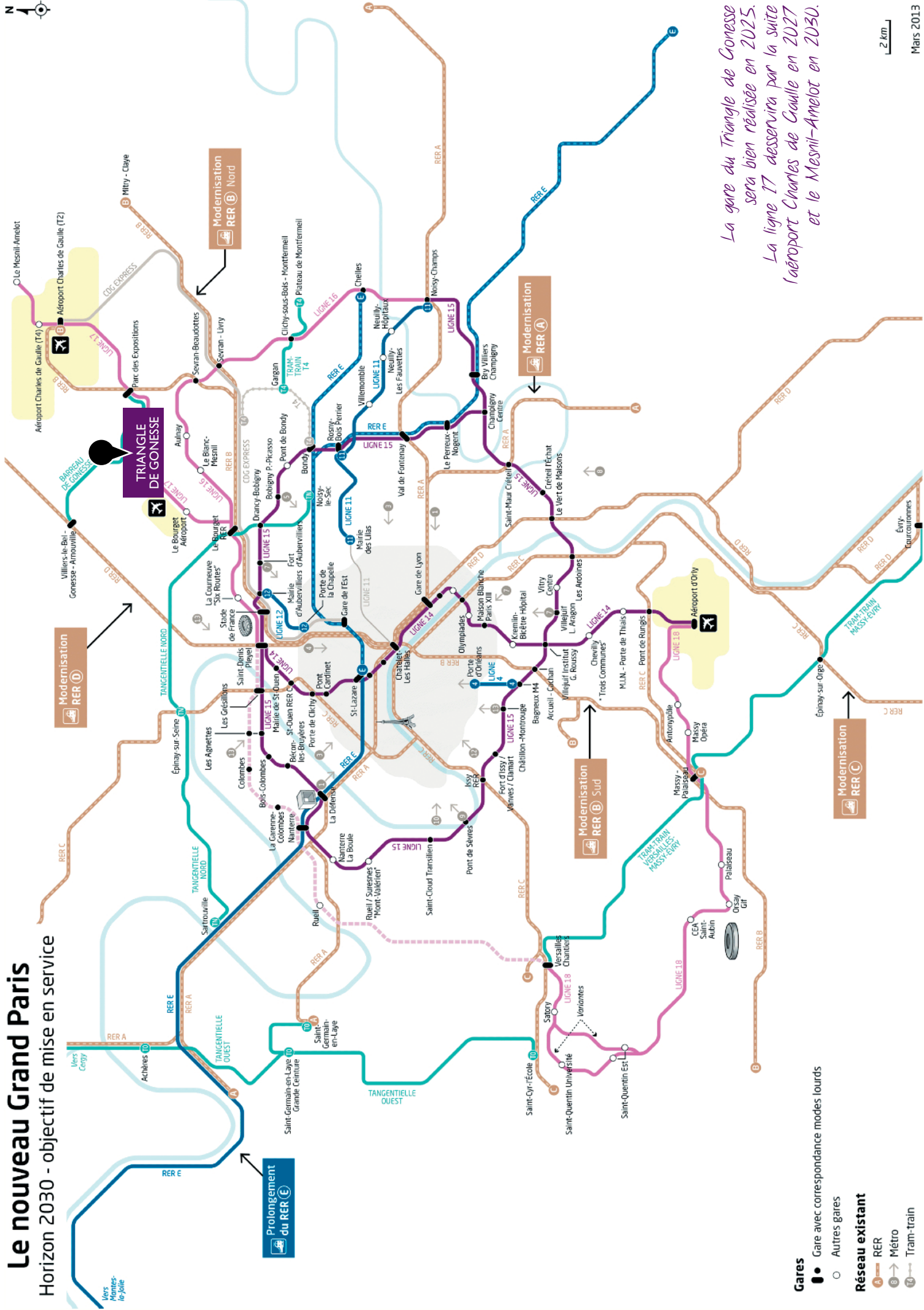
Le Premier ministre a annoncé le 6 mars ses arbitrages tant attendus: la gare de Gonesse sera bien réalisée en 2025 comme demandé par la Ville. Elle se situera sur la nouvelle ligne 17 au départ de Saint-Denis Pleyel où les voyageurs pourront emprunter pour se rendre à Paris la ligne 14 qui aura été prolongée. Cette ligne 17 reliera Roissy-CDG en 2027 et le Mesnil-Amelot en 2030.

Le 19 février, 80 élus du Grand Roissy s'étaient rassemblés devant le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement pour remettre une pétition avec 10000 signatures pour la réalisation du métro du Grand Paris Express sur notre territoire en 2025 au plus tard.



Le nouveau Grand Paris

Horizon 2030 - objectif de mise en service



La gare du Triangle de Gonesse sera bien réalisée en 2025.
La ligne 17 desservira par la suite l'aéroport Charles de Gaulle en 2027 et le Mesnil-Amélot en 2030.

2 km

Mars 2013

L'amélioration du RER D dès la fin 2013

Jean-Pierre Blazy, Député-Maire de Gonesse, salue « la mobilisation des citoyens qui, avec plus de 10 000 signatures, ont contribué à peser dans la décision finale. Nous allons rester très vigilants pour veiller à ce que ce calendrier de réalisation soit respecté car cela est essentiel pour notre ville et ses habitants ». La réalisation de cette gare en 2025 permettra d'aménager le Triangle de Gonesse, d'y créer à terme un total d'environ 40 000 emplois et de réaliser Europa City qui, dès l'ouverture, créera 11 500 emplois directs.

2025 est un horizon de temps éloigné pour les habitants. La future gare de métro peut légitimement être considérée avant tout comme un investissement pour l'avenir. Mais bien avant cette date, les transports en commun seront améliorés sur notre territoire.

Dès la fin de cette année, l'achèvement des travaux en cours réalisés par la SNCF sur le RER D permettra l'amélioration de la régularité des trains. Les usagers quotidiens sont trop souvent retardés par des RER qui n'arrivent pas à l'heure ou qui sont tout simplement annulés. Les travaux en cours consistent en l'amélioration des systèmes

de signalisation et en la création d'une voie de stockage pour les RER au niveau de la gare de Goussainville. Ces aménagements doivent contribuer à améliorer le fonctionnement de la ligne et réduire les retards. Rappelons que l'indicateur de ponctualité s'est dégradé d'un point en 2012 par rapport à 2011 : il est passé de 85,2 % en novembre 2011 à 84,2 % en novembre 2012. Ce taux indique le pourcentage de voyageurs arrivant à leur gare de destination à l'heure ou avec un retard de moins de cinq minutes.

Avec la fin de la période des travaux, la fréquence repassera en décembre 2013 à 12 trains par heure alors qu'elle avait été réduite à huit trains par heure. Enfin, il est à noter d'importants



↑ Dès fin 2013, l'achèvement des travaux sur le RER D permettra l'amélioration de la régularité.





← La ligne de bus à Haut Niveau de Service reliera le RER D et le RER B en 23 minutes.

investissements en cours pour rénover progressivement les rames de RER, refaire les sièges et la décoration, installer des plans de ligne dynamique et installer de la vidéo-protection.

Le Bus à Haut Niveau de Service en 2014

Autre amélioration du réseau de transports à court terme: la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service entre la gare du RER D de Villiers-le-Bel, Arnouville, Gonesse et la gare du RER B du parc international des expositions de Villepinte. Cette liaison d'une dizaine de kilomètres a pour particularité d'être constituée pour l'essentiel d'une voie dédiée exclusivement à ces bus avec une priorité de passage aux carrefours. Elle reliera ses deux destinations en 23 minutes, avec une fréquence de 6 minutes en heure de pointe et des horaires de début et de fin identiques à ceux des RER.

Cette ligne sera mise en service progressivement à partir de 2014. Elle desservira le centre commercial, les entreprises et le Pôle Jeunesse Solidarité situés à la Grande Vallée, le nouvel hôpital, la zone industrielle de Gonesse, le Triangle de Gonesse, la zone commerciale et les entreprises au nord de Paris Nord 2.

Comme l'explique Jean-Jacques Monot, maire-adjoint délégué à la Voirie, aux Déplacements et à la Gestion urbaine de proximité « la Ville réfléchit avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) à un réaménagement du réseau de bus pour prendre en compte la mise en service de cette nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service, l'ouverture du nouvel hôpital et l'objectif de réduire les nuisances et risques générés en centre-ville par les centaines de bus qui passent chaque jour dans les rues étroites ».

Le « barreau de Gonesse » en 2020

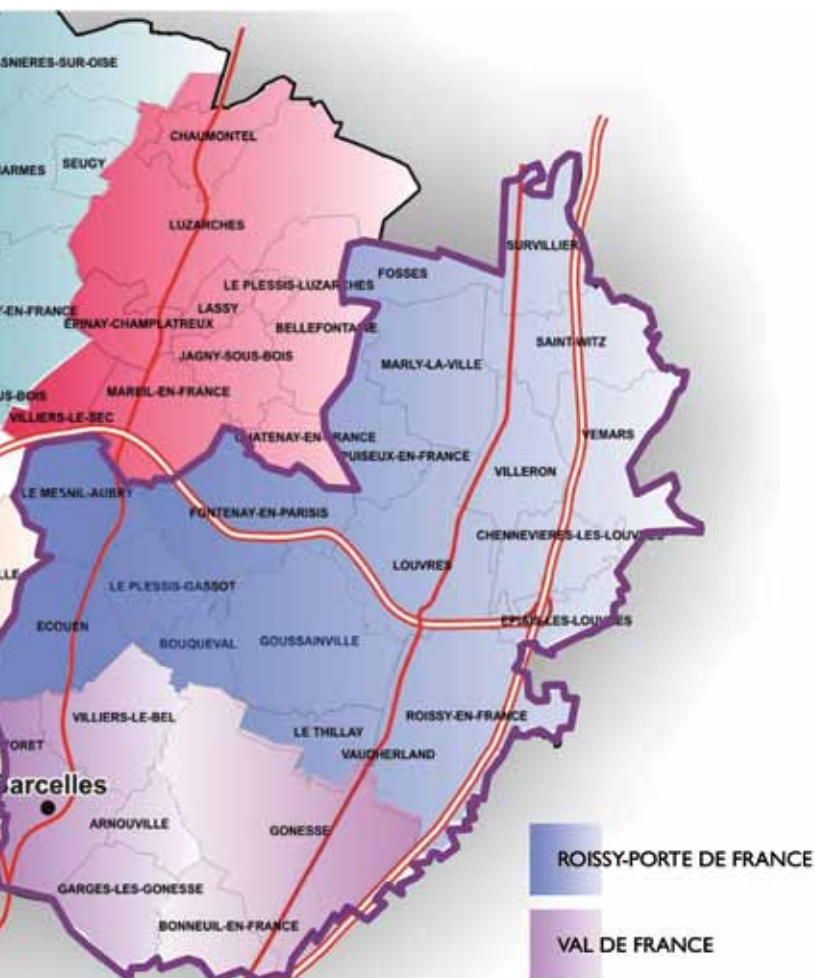
Les déplacements des Gonessiens seront aussi facilités par la mise en service du « Barreau ferroviaire de Gonesse ». Il s'agit d'un prolongement du RER D qui, à partir de la gare de Villiers-le-Bel, Arnouville, Gonesse, rejoindra en une dizaine de minutes la gare du parc international des expositions de Villepinte sur le RER B. Une gare sur le Triangle de Gonesse est prévue en interconnexion avec le métro du Grand Paris Express. Les travaux démarreront en 2017 pour une mise en service en 2020. « Malgré la pression maximale que l'ensemble des élus de l'Est du Val d'Oise ont mise, le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France a fait prendre du retard au projet, dénonce Jean-Pierre Blazy. Nous ferons tout pour le réduire. »



Groupement
Güller Güller – DHV –
EBP – Van Beek.

Avis favorable du Conseil municipal à l'adhésion à Val de France : première étape vers la grande intercommunalité

Le Conseil municipal a délibéré jeudi 14 mars suite à l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2012 par lequel le Préfet sollicite l'avis de la Ville sur l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Val de France à Gonesse et Bonneuil-en-France. Un avis favorable a été donné à l'adhésion de Gonesse à Val de France au 1^{er} janvier 2014. Il s'agit d'une première étape vers une intercommunalité plus grande.



Pourquoi Gonesse n'avait pas rejoint d'intercommunalité jusqu'à présent?

Gonesse aurait pu rejoindre depuis longtemps une intercommunalité. Cependant, cela n'a pas toujours été son intérêt. Grâce sa situation géographique, son attractivité et une politique volontariste d'accueil des entreprises, la Ville a pu se développer sans intégrer d'intercommunalité.

Avant 1995, la précédente municipalité avait refusé la proposition faite par la Communauté de communes de Roissy – Porte de France de la rejoindre. Plus tard, à la fin des années 1990, Jean-Pierre Blazy avait décliné la proposition faite, cette fois-ci par Val de France, d'adhérer à la Communauté d'agglomération de Val de France.

Puis, au cours des années 2000, le contexte a évolué, les intercommunalités se sont renforcées en Ile-de-France, les villes sont devenues plus fortement interdépendantes. Progressivement Gonesse a trouvé un intérêt dans

l'adhésion à une intercommunalité. À plusieurs reprises des discussions ont eu lieu avec les élus de Roissy – Porte de France. Comme l'a rappelé officiellement son président Patrick Renaud lors de la réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale du 10 novembre 2011 : « il y a longtemps que Gonesse souhaite rejoindre Roissy – Porte de France et que des discussions ont été ouvertes avec son maire et ses adjoints sans qu'elles aient pu aboutir. » Elles n'ont pas pu aboutir notamment en raison de la différence jugée trop forte entre des villages ruraux et péri-urbains et une ville comme Gonesse d'environ 25 000 habitants.

Après les élections municipales partielles de 2009 à Goussainville, Roissy – Porte de France a accepté d'ouvrir des discussions avec Goussainville. Il s'agissait en effet d'une enclave géographique dans le territoire de la Communauté de communes. Les esprits avaient également évolué pour accueillir une ville plus grande. L'adhésion de Goussainville à Roissy – Porte de France rend difficile l'intégration simultanée d'une seconde grande ville comme Gonesse.

Au 1^{er} janvier 2014, Gonesse et Bonneuil-en-France feront partie de Val de France (qui compte déjà Sarcelles, Villiers-le-Bel, Garges-les-Gonesse et Arnouville).

Une loi autoritaire

Pour Jean-Pierre Blazy « Aujourd'hui, il est devenu évident que Gonesse doit intégrer une intercommunalité : meilleure répartition des retombées fiscales de l'aéroport de Roissy – CDG, transports, emploi, formation, logement, lutte contre les nuisances sonores sont autant de raisons pour Gonesse de s'associer à d'autres collectivités pour peser plus fortement face aux pouvoirs publics et pour prendre des décisions à une échelle cohérente. La mobilisation en faveur du métro du Grand Paris Express a montré que lorsque les villes s'unissent, elles obtiennent plus facilement gain de cause. »

Cependant, malgré l'intérêt pour la Ville de rejoindre une intercommunalité, la loi de 2010 de réforme des collectivités territoriales ne laisse pas de marges de manœuvre aux élus. Elle donne le pouvoir aux préfets d'imposer aux villes l'intercommunalité à laquelle elles devront adhérer quel que soit l'avis rendu par le Conseil municipal. C'est ainsi que le Préfet du Val d'Oise a décidé que Gonesse devrait rejoindre Val de France (Sarcelles, Villiers-le-Bel, Arnouville, Garges-les-Gonesse).

Première étape vers la grande intercommunalité

La Ville a néanmoins donné un avis favorable pour trois raisons. Tout d'abord, dans la mesure où Roissy – Porte de France ne souhaite pas l'adhésion de Gonesse (en raison de l'intégration de Goussainville), la seule autre véritable solution était de rejoindre Val de France. De plus, pour obtenir la gare du métro du Grand Paris sur le Triangle de Gonesse, le gouvernement en 2010 avait posé une condition : que Gonesse travaille avec Val de France pour définir un projet de territoire et

faire en sorte que le fort potentiel de développement généré par la gare ne profite pas qu'à Gonesse mais aussi aux communes de Val de France. Ce projet mené en commun a fortement contribué à rapprocher ces villes, à bâtir un projet commun pour l'avenir et à obtenir la gare.

Enfin, pour Jean-Pierre Blazy, « la Ville a accepté l'adhésion à Val de France car elle constitue une première étape vers une intercommunalité plus grande et celle-ci est non seulement souhaitable mais aussi possible ». Les élus de Val de France y sont favorables. Les élus de Roissy – Porte de France le sont également sur le principe puisque par un courrier en date du 7 octobre 2011 leur président Patrick Renaud avait écrit au maire de Gonesse que le périmètre d'une intercommunalité sur tout l'Est du Val d'Oise était jugé « pertinent ».

Surtout, le Premier ministre a annoncé le 6 mars dernier sa volonté que les intercommunalités atteignent sur un territoire comme le nôtre un seuil de 200 000 habitants. Or, Val de France avec Gonesse et Bonneuil-en-France représente moins de 170 000 habitants. Le projet de loi de décentralisation qui sera présenté

en Conseil des ministres le 10 avril prochain nécessitera donc des fusions d'intercommunalités pour atteindre ce seuil avant le 31 décembre 2015. Avec cette évolution législative, une grande intercommunalité à l'échelle de l'Est du Val d'Oise (Roissy – Porte de France et Val de France regroupées ensemble) devient possible. Celle-ci pourrait également s'élargir à des communes proches de Seine-Saint-Denis qui partagent les mêmes caractéristiques et les mêmes enjeux de développement.

Pas d'impact sur les impôts

Pour les Gonessiens, les conséquences seront limitées. L'adhésion à une intercommunalité est neutre pour le budget de la Ville puisque toute compétence transférée est compensée par un transfert équivalent de ressources. De ce fait, aucune augmentation d'impôt n'est à attendre de l'adhésion à Val de France. Les seuls équipements publics transférés seront la médiathèque et son annexe à la Fauconnière ainsi que la piscine. Mais bien évidemment les Gonessiens pourront continuer de s'y rendre. La collecte des déchets, autre compétence transférée, continuera d'être assurée dans les mêmes conditions.



Peu de changement au quotidien pour les Gonessiens. Par exemple, tous les habitants pourront bien évidemment continuer de se rendre à la médiathèque dont la gestion sera assurée par Val de France.



La réhabilitation du commissariat a commencé

Suite à une première réunion de chantier le 21 mars dernier, les travaux de réhabilitation du commissariat de la Ville ont débuté et devront s'achever en octobre 2014. Pendant toute leur durée, les services de police continueront de fonctionner. À terme, la réhabilitation du bâtiment permettra un meilleur accueil du public et de meilleures conditions de travail pour la Police nationale.

Les locaux de l'Hôtel de police étaient devenus très dégradés et des travaux de réhabilitation indispensables. Modernisation et remise aux normes s'imposent pour permettre aux usagers d'être reçus dans de bonnes conditions et aux agents de la Police nationale de bénéficier d'un cadre de travail amélioré.

Peu de Gonessiens le savent, mais le bâtiment situé au 4 rue Henry Dunant est la propriété de la Ville qui le loue à l'État en contrepartie d'un loyer. Elle a en conséquence la charge de réaliser les travaux. Le plan de financement est partagé entre la Ville, l'État, le Conseil régional, le Conseil général

et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (fiphfp).

Le programme de l'opération sera réparti sur 2013 et 2014. Les travaux concerneront la mise aux normes des locaux, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le clos et le couvert (ravalement de façade, étanchéité des terrasses, couverture, charpente, menuiseries extérieures, grilles de défenses...), les travaux intérieurs (réaménagement du hall d'entrée, réfection des bureaux, salles de conférence, local archives...), les sanitaires, l'électricité et la plomberie, la ventilation des locaux, les portes de garage et le sous-sol (peinture

murs et plafonds). La première partie des travaux concernera le rez-de-chaussée, puis les autres niveaux et en dernier lieu l'isolation extérieure et le ravalement. Les travaux d'ascenseur auront lieu en même temps que les deux phases de chantier. Le réaménagement du parking extérieur interviendra en 2014.

Les travaux vont durer 18 mois car ils se dérouleront « en site occupé », c'est-à-dire que le commissariat ne fermera pas ses portes. L'accueil du public sera toujours assuré.



Les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de police dureront jusqu'en octobre 2014. Le commissariat restera ouvert aux usagers pendant toute la durée des travaux.

Le festival Banlieues Bleues fête ses 30 ans à Gonesse le 20 avril

Du 5 au 26 avril dans 14 villes de la Seine-Saint-Denis, à Paris et à Gonesse aura lieu l'un des plus importants festivals de jazz en Europe. Le Gonnaisien vous en dit plus sur cet événement qui sait mélanger les genres et les publics, et qui, à travers sa programmation le 20 avril dans notre ville, rendra hommage au Mali.

Créé en 1984 sous l'impulsion de plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis, le festival Banlieues Bleues est une manifestation culturelle révélant au grand public la diversité et la richesse des musiques de jazz. Depuis, sa renommée a été croissante, lui valant une reconnaissance nationale dans le milieu musical et il s'est imposé dans le paysage du jazz, en France mais également bien au-delà des frontières.

Une journée en hommage au Mali

La programmation du 20 avril a été pensée comme une journée en hommage au Mali, à la culture malienne et un appel à la paix.

Au programme, deux artistes maliens de renommée internationale. Ballaké Sissoko, joueur de kora exceptionnel, fils du génial joueur de kora Djelimadi Sissoko, a choisi de s'entourer de musiciens maliens virtuoses pour converser « en paix ». At Peace est un vibrant appel à la paix à l'heure où le Mali vit une des périodes les plus troublées et déchirées de son histoire. Toumani Diabate, le grand ambassadeur de la kora, du Mali et de la musique africaine, a décidé de relancer son rayonnant orchestre panafricain vers le futur, la créativité et l'espoir. Avec une famille de griots qui remonterait à plus de 70 générations, cet héritier

d'une longue tradition a su en renouveler les codes sans jamais rompre le fil qui unit sa kora à celle de son père, l'illustre Sidiki Diabaté.

Au fil du temps, les activités du festival se sont diversifiées et aux concerts est venue s'ajouter une programmation cinéma, coproduite par plusieurs cinémas municipaux. C'est dans ce cadre que le cinéma Jacques Prévert diffusera le film « Yeelen » de Souleymane Cissé, Prix du jury à Cannes en 1987 qui raconte le parcours initiatique d'un jeune malien.

En amont des concerts et dans la tradition du festival d'élaborer des projets avec les musiciens pour aller à la rencontre notamment du public scolaire, une action pédagogique a été mise en place avec un professeur

de musique du collège François Truffaut, le Conseil général et le festival Banlieues Bleues. L'artiste Ballaké Sissoko se rendra sur place pour initier les élèves au répertoire mandingue.

Comme le souligne Alain Pigot, Maire adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine: « Cette année, nous fêterons les 30 ans du Festival Banlieues bleues. Autour des nombreux concerts qui nous sont proposés, je mesure à sa juste valeur la qualité du travail mis en œuvre chaque année au travers des actions musicales menées, des rencontres et des ateliers suscités. C'est toujours l'occasion de faire découvrir des œuvres inédites et les formes les plus diverses du jazz à tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui souhaitent apprécier, écouter et partager ces moments de bonheur. »



Ballaké Sissoko jouant du Kora, instrument de musique à cordes ouest africain sorte de « harpe-luth » mandingue.



**BALLAKÉ SISSOKO
"AT PEACE" ET
TOUMANI DIABATE
& SYMMETRIC
ORCHESTRA**
Samedi 20 avril à 20h 30
salle Jacques Brel à Gonesse
Navette gratuite à partir de 19h –
Gare Villers-le-Bell/Gonesse
Tarifs: 18 € / 14 € / 10 €
Informations sur le site de la ville
www.ville-gonesse.fr
et sur le site
www.banlieuesbleues.org

LA TRIBUNE DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

GRUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS

Un arbitrage favorable sur la future gare

Un rapport d'expert avait préconisé de faire la gare du Triangle de Gonesse en 2030 ou 2040. Après une mobilisation très forte, la Ville a obtenu que la gare soit réalisée en 2025. La voix des élus de Gonesse a porté auprès du Gouvernement. C'est une bonne nouvelle pour les Gonessiens, le développement de notre ville et la création d'emplois. Mais sans attendre 2025, il y aura dès la fin de l'année l'achèvement des travaux de modernisation du RER D pour améliorer la régularité, en 2014 la mise en service du bus à haut niveau de service et en 2020 le barreau ferroviaire entre le RER D et le RER B.

Pas d'augmentation des taux d'imposition

Pour la 7^e consécutive, la Ville n'augmente pas ses taux d'imposition. Grâce à la bonne gestion reconnue par la Chambre régionale des comptes (pas de critique de la part des magistrats financiers: une situation rare en Île-de-France), la Ville maintient un niveau d'investissements élevé malgré un contexte difficile. Les investissements sont déjà visibles avec la poursuite des opérations de renouvellement urbain et la réhabilitation du commissariat. Ils seront encore plus visibles avec la reconstruction du gymnase de la Madeleine ou encore avec, parmi les principaux investissements en 2013, la réhabilitation du centre socio-culturel Marc Sangnier. Ça, c'est du concret!

Val de France: première étape vers une grande intercommunalité

Le Conseil municipal a voté l'adhésion à Val de France. C'est la suite logique de la décision de la création de la gare sur le Triangle en 2010: le gouvernement de l'époque avait donné son accord à condition que Gonesse travaille avec Val de France. L'intégration de Gonesse à Val de France répond donc à un véritable projet. Cependant, il est vrai que la Ville avait souhaité avant cela adhérer à Roissy – Porte de France et que les négociations n'ont pas abouti. Mais le contexte a évolué et la loi prévoira bientôt que les intercommunalités s'agrandissent. Un rapprochement avec Roissy – Porte de France devient donc possible.

Réforme des rythmes scolaires: la Ville sera prête pour la rentrée scolaire

La loi est claire: les nouveaux rythmes scolaires devront être appliqués par toutes les villes soit en 2013, soit en 2014. La Ville de Gonesse a décidé de s'engager dès 2013 car c'est l'intérêt de nos enfants. Tout le monde, y compris les personnes réticentes quant à une mise en œuvre de la réforme en 2013, reconnaît que les journées sont trop chargées. Jean-Pierre Blazy et les élus ont rencontré les enseignants, les directrices et directeur d'école et l'ensemble des professionnels concernés pour échanger et mettre au point cette réforme. Les modalités de mise en œuvre seront présentées à tous les parents. Cette réforme au service de la réussite éducative entrera en vigueur sans augmentation d'impôts.

GRUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN

Refondation de l'école et changement des rythmes scolaires

Le projet de loi sur la refondation de l'école présenté en conseil des ministres le 23 janvier, puis devant les Assemblées parlementaires au cours des mois de mars et avril affiche une volonté certaine de transformer l'école, mais il ne va pas au fond du défi à relever: lutter contre l'échec scolaire et parvenir à la réussite pour tous les élèves « tous capables ».

Du côté des « bougés » favorables, la priorité accordée au primaire, le rôle renforcé de la maternelle et la scolarisation des moins de 3 ans en ZEP, la réaffirmation du collège unique, la création de 60 000 postes avec formation initiale et continue assurée dans des écoles supérieures du professorat... sont des dispositions incontestablement en rupture avec l'ère Sarkozy.

D'autres mesures restent malheureusement en continuité avec l'existant: ainsi du socle commun minimum de connaissance: son contenu a été élargi à la culture, mais sa logique demeure: un savoir minimum dont devront se contenter ceux des élèves dont on estime qu'ils ne peuvent aller plus loin. Concernant les réseaux d'aide aux enfants en difficulté (Rased), le projet indique que leurs missions et fonctionnement évolueront, mais ne précise dans quel sens ni avec quels moyens.

D'autres dispositions sont négatives car elles mettent en cause la dimension nationale du service public de l'éducation dans le droit fil du projet actuel d'acte 3 de la décentralisation. C'est le cas du pilotage par les régions des CIO et de la carte des formations professionnelles initiales. C'est également le cas avec l'introduction dans la journée scolaire de la mise en place des **temps d'activités périscolaires** dont l'organisation est confiée aux communes et aux associations. Cela laisse présager une école à la carte et des inégalités accrues entre les territoires en terme de volume et de qualité d'enseignement, en fonction de leur capacité à les organiser.

N'oublions pas que l'école doit garder sa fonction sociale de transmettre des savoirs universels et égalité sur tout le territoire.

De plus cette réforme représente **une facture salée pour les communes** qui, si elles veulent assurer des prestations de qualité et réellement éducatives pour tous les enfants, devront embaucher du personnel qualifié et professionnaliser les agents en poste, trouver suffisamment de locaux disponibles. La dotation attribuée la 1^{ère} année de **40 euros ou 90 euros** en zone sensible par élève est loin de couvrir ces besoins.

Gonesse qui appliquera la réforme à la rentrée de septembre 2013, se trouve dans cette situation. Pour réussir, elle devra y mettre les moyens humains, matériels et donc financiers nécessaires.

Nos élèves bénéficient depuis plusieurs années d'un enseignement culturel et sportif de qualité, développé à travers le **Programme Éducatif Local et les Projets d'École**. Ces outils et cette expérience vont certes nous aider à mettre en place ces activités périscolaires. Mais l'échelle est plus grande et les délais impartis ne facilitent pas la tâche. Nous ne pouvons pas baisser l'offre existante et mettrons tout en œuvre pour réussir pour le plus grand intérêt des enfants de nos écoles.

GROUPES UPG/UMP

Mille quartiers prioritaires contre 2500 Aujourd'hui

Une annonce inquiétante pour Gonesse: l'État socialiste envisage de contracter le nombre de quartiers prioritaires de 2500 à... 1000! On sait que la Fauconnière est en zone urbaine sensible (ZUS) et que la ZAC multi-site s'étire et s'éternise dans le temps (depuis plus de dix ans!). En réalité, on comprend mieux pourquoi ce Maire omnipotent « vend » aux Gonessiens de la poudre de perlimpinpin **puisque'il est dans l'incapacité de transformer correctement sa commune. Après la poudre « Roland Garros » voici la poudre « Europa City »** et sa gare dans les champs qui risque de partir en fumée faute de financement! Pendant ce temps les Gonessiens trinquent et vont pointer au chômage...

Chômage dans le Val d'Oise: + 2,3 %

Avec 87 460 personnes inscrites à Pôle Emploi fin janvier, le chômage a augmenté de 2,3 % en un mois, soit 1 990 demandeurs de plus. **Sur un an, il connaît une hausse de 9,3 %.** Si toutes les catégories sont concernées par le recul de l'emploi, les femmes de moins de 25 ans sont les plus touchées, avec +2,9 %. À Gonesse le taux de chômage est le double de la moyenne nationale!

J.-M. Ayrault n'a pas lu le budget de Gonesse

Jean-Marc Ayrault a annoncé mercredi 20 février, que 20 milliards d'euros seraient prêtés sur 5 ans aux collectivités locales pour le financement de leurs investissements "Nous allons mettre en place une enveloppe de 20 milliards d'euros sur 5 ans pour financer, avec des prêts de long terme, pas seulement à 20 ans, mais 30 ans, 40 ans, les investissements des collectivités locales dans des secteurs-clés." Il a cité "les infrastructures de transport, le très haut débit, l'eau, l'assainissement, les déchets, la rénovation thermique". Qui va le croire? Pas les Gonessiens qui lisent le budget de la ville car après la baisse des dotations aux collectivités locales, il va falloir non pas financer les investissements qui s'écroulent à Gonesse mais le fonctionnement! **D'ailleurs l'argent manque même pour acheter du sel de déneigement!**

Visite de Vincent Peillon

Aucune concertation n'a eu lieu pour l'installation en septembre de la semaine de 5 jours. Les assises locales de la refonte de l'école et des rythmes scolaires (ouf!) salle J. Brel le 23 février n'ont servi à rien: tout était bouclé! **Le coût pour la ville sera de 100 à 140 euros par enfant avec une contrepartie budgétaire partielle** non ciblée et non pérenne. Parole de Gascon! Le principe peut être discuté mais la matinée de sommeil en milieu de semaine pour certains enfants était tout de même bien venue. De plus, la « réponse » des enfants n'est pas uniforme... On démontre que le nombre de jours (et d'heures d'enseignement) n'a cessé de baisser sur un siècle, passant de 223 en 1894 à 144 jours en 2008. De fait, les chronobiologistes ont toujours estimé que réformer le rythme sur la semaine ne suffisait pas. Les parents organisés avec le système actuel devront se débrouiller et **surtout seront sollicités pour financer cette mesure!**

Vos élus des groupes UMP & UPG

Denis Vigouroux, Éric Charlot,
Geneviève Carrette et Serge Lebègue.
Twitter: <http://twitter.com/Gonesselfo>
Tél.: 01 84 24 03 86
E-mail: elus-ump@gonesse.info

JOIE DE VIVRE À GONESSE

Chambre Régionale des Comptes : une manipulation de l'information

Le Machiavel a publié dans le « Gonessien » de février, une lettre de la Chambre Régionale des Comptes qui vanterait sa soi-disant bonne gestion. Nous avons interrogé la Chambre Régionale des Comptes. Dans sa réponse du 27 février 2013, le Président nous informe que la gestion financière sera étudiée lors d'un prochain contrôle.

Succession de projets farfelus avortés

Le projet de circuit de « Formule 1 » a échoué. Le site de « Roland Garros » n'a pas abouti. Maintenant, c'est au tour du mégaprojet d'« Europa City » de battre de l'aile. À vouloir à tout prix laisser une trace de son règne sans partage sur la Ville, le mégalomane égocentrique, devrait commencer à creuser lui-même les fondations de sa « monarchie ».

Un « crabe » de plus dans le panier

L'élus « indépendant » Mohammed Hakkou rejoint la majorité par opportunisme à moins d'un an des municipales. Durant 5 ans dans l'opposition, il n'a cessé de combattre et de dénigrer à juste titre le cumulard et sa majorité. Candidat sans succès à plusieurs élections (municipale, cantonale et législative), il lui reste à tenter les régionales et pourquoi pas les Présidentielles, selon son ambition déclarée sur un site internet. Pour justifier ce retournement de veste, il a essayé maladroitement de faire croire, lors du conseil municipal, qu'il aurait été sollicité par tous les Partis. Notre groupe a refusé sa proposition de faire liste commune pour les municipales de 2014. Il rejoint la majorité qu'il a combattue violemment, avec probablement un arrangement.

Mariage sans consentement avec « Val de France »

La réunion publique du 21 février 2013 fut sans surprise, le monarque et sa cour (moins un élu P.-S.), nous ont imposé le rattachement de Gonesse à « Val de France ». Lors de la commission du 28 février 2013 traitant de l'intercommunalité, les échanges furent animés. À l'issue de la commission, ce dossier n'a pas été validé comme à l'accoutumée par un vote. Lors du conseil municipal du 14 mars 2013, le rattachement de Gonesse à « Val de France » a été confirmé par un vote positif de la majorité (moins un élu P.-S.) contrainte et forcée. Ce vote a été imposé par la décision unilatérale du cumulard et cela depuis 2009. Notre groupe a voté contre.

Inauguration de la maison intergénérationnelle

Nous nous réjouissons de la dénomination bien que tardive de cette dernière au nom de « Daniel Dabit ».

Rythmes scolaires

Une nouvelle fois sans concertation avec les élus de la ville, tel un monarque, une nouvelle mesure va être mise en application dès la rentrée scolaire 2013. Les collectivités rencontrent toutes des difficultés pour recruter des animateurs afin d'encadrer les enfants pendant les heures libérées. Lors de la réunion publique du 23 février 2013, l'autocrate a proposé des heures supplémentaires à 30 € de l'heure aux professeurs. Le coût sera supporté par nous tous. Cette décision va d'ailleurs à l'encontre de celle du gouvernement qui a supprimé les heures supplémentaires défiscalisées au nom de l'emploi, pénalisant ainsi plus de 9 millions de salariés.

Assistant parlementaire

Antony Valette, bien que salarié de la Ville, serait également l'assistant parlementaire. Un cumulard de plus à la mairie sur les traces de son maître.

Claude Tibi et Marie-Dominique Maisonnier,
Conseillers Municipaux

Approbation du procès-verbal analytique de la séance du conseil municipal extraordinaire du 18 janvier 2013. Unanimité

Approbation du procès-verbal analytique de la séance du conseil municipal du 31 janvier 2013.

La Majorité: 27 pour – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU DÉBAT

- Intercommunalité: projet d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Val de France aux communes de Bonneuil en France et Gonesse au 1^{er} janvier 2014: avis à exprimer suite à l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2012. La Majorité: 27 pour – 1 abstention M. Haroutiounian – Joie de Vivre à Gonesse: 2 contre
> Rapporteur: M. le Député-Maire

SERVICE PUBLIC COMMUNAL ET PERSONNEL COMMUNAL

- Suppression et création de postes. Unanimité.
- Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Unanimité.
- Régime indemnitaire - Indemnité de tutorat. Unanimité.
> Rapporteur: M^{me} Gris

FINANCES – BUDGET – PROJET DE VILLE

- Revalorisation de la redevance d'assainissement des eaux usées part communale – Budget Assainissement. La Majorité: 27 pour – 1 abstention M. Haroutiounian – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions
- Vote des taux d'imposition relatifs à la fiscalité directe locale pour l'année 2013. La Majorité: 28 pour – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions.
- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2013. La Majorité: 28 pour – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions.
> Rapporteur: M. Jaurrey

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNELLE – COMMERCE

- Approbation des statuts du Fonds de Dotation A.D.I.F.E. – Adhésion de la Ville et désignation de ses représentants. La Majorité: 28 pour – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions.
> Rapporteur: M^{me} Moustachir

CIVILITÉ – CITOYENNETÉ – VIE ASSOCIATIVE ET CENTRES SOCIOCULTURELS

- Approbation du projet social 2013-2016 du centre socioculturel Louis Aragon. Unanimité.
> Rapporteur: M^{me} Caumont

URBANISME

- ZAC Multisites – Dénomination du passage de l'îlot central. La Majorité: 28 pour – Joie de Vivre à Gonesse: 2 abstentions.
> Rapporteur: M. Grégoire

DÉLIBÉRATIONS N'APPELANT PAS DE DÉBAT

PRÉVENTION – SÉCURITÉ

- Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de l'installation d'un intervenant social au Commissariat de Gonesse. Unanimité.
> Rapporteur: M. le Député-Maire

POLITIQUE DE LA VILLE

- Étude pré-opérationnelle de la copropriété de la Garenne – Cabinet Citemetrie – Approbation et signature d'un avenant n° 2. Unanimité.
> Rapporteur: M. le Député-Maire

SERVICE PUBLIC COMMUNAL ET PERSONNEL COMMUNAL

- Approbation et signature d'une convention avec l'APCG et attribution d'une subvention pour l'année 2013. Unanimité.
> Rapporteur: M^{me} Gris

CULTURE ET PATRIMOINE

- Attribution des subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2013. Unanimité.
- Projet forum départemental des écoles de musique du Val d'Oise 2013 – Territoires Est – Approbation et signature d'une convention avec le Conseil Général du Val d'Oise, l'association « Évasion en musique », les villes d'Écouen, Fosses, Garges-les-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Marly-la-Ville, Sarcelles et Surveilliers. Unanimité.
- Résidence Inouïe – Approbation et signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de résidence avec la Compagnie Inouïe – Demande de subvention auprès de la DRAC Île-de-France – Approbation et signature d'une convention pour l'aide à la résidence-implantation de la Compagnie Inouïe à Gonesse avec la DRAC – Attribution d'une subvention pour 2013 et reversement de la subvention DRAC à la compagnie. Unanimité.
- Projet Escapes Danse en Val d'Oise 2013 – Approbation et signature d'une convention avec les villes d'Eaubonne, d'Arnouville, de Franconville, de Jouy-le-Moutier et de Saint-Gratien, l'Apostrophe Scène Nationale de Cergy, l'espace Germinal de Fosses et le théâtre Paul Éluard de Bezons. Unanimité.

- Requalification des installations de chauffage et d'électricité de l'église Saint-Pierre Saint-Paul – Lancement d'une procédure d'appel d'offres. Unanimité.
- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales pour les travaux de chauffage, d'électricité et de dallage de l'église Saint-Pierre Saint-Paul (Réserve parlementaire). Unanimité.
> Rapporteur: M. Pigot

FINANCES – BUDGET – PROJET DE VILLE

- Révision du loyer des locaux du commissariat de Police sis 4, rue Henry Dunant – Approbation et signature de l'avenant n° 12. Unanimité.
> Rapporteur: M. Jaurrey

VOIRIE – DÉPLACEMENTS – GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

- Approbation et signature de la convention d'assainissement n° 558 avec le SIAH relative aux conditions d'assainissement des eaux usées de la zone d'activité dite des Tulipes Sud. Unanimité.
- Approbation et signature de la convention n° 575 avec le SIAH relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement du quartier « Le Vignois » rue de la Prairie et rue du Vignois – Demande de subventions. Unanimité.
> Rapporteur: M. Monot

CIVILITÉ – CITOYENNETÉ – VIE ASSOCIATIVE ET CENTRES SOCIOCULTURELS

- Approbation et signature d'un avenant à la Convention Régionale « Animation Sociale des Quartiers » et reversement aux associations de la subvention 2012. Unanimité.
- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de l'Amicale des locataires du Vignois pour l'année 2013. Unanimité.
- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale CSF Résidents de la Fauconnière pour l'année 2013. Unanimité.
> Rapporteur: M^{me} Caumont

SPORT

- Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2013 aux associations sportives. Unanimité.
> Rapporteur: M. Richard

URBANISME

- Acceptation de la réintégration de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte-de-France au SIEVO. Unanimité.
- Cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZE 260 au profit de la Société Bernard Controls. Unanimité.
> Rapporteur: M. Grégoire

QUARTIER SAINT-BLIN – LE VIGNOIS – LA MADELEINE ET LES GENÉVRIERS

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ARGTE, Amicale des locataires rue Germaine Tillon pour l'année 2013. Unanimité.
> Rapporteur: M^{me} Eulalie

ENVIRONNEMENT URBAIN

- Approbation de la modification des statuts du SIGIDURS, Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles, du fait de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France. Unanimité.
- Nettoyement des voies, rues, espaces publics et mobilier urbain – Lancement d'une procédure d'appel d'offres. Unanimité.
- Mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière et la salle des fêtes – Groupement Emulithe/Beauvais Diffusion – Approbation et signature d'un avenant n° 1. Unanimité.
- Demande d'autorisation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, au nom de la société EUROCOPTER, à l'effet d'exploiter sur les communes de Dugny et Bonneuil en France, des installations classées de traitement de surface, d'application de peinture, de stockage et d'emploi de produits très toxiques, de travail mécanique des métaux. Unanimité.
> Rapporteur: M^{me} Garret

AFFAIRES GÉNÉRALES ET COMMUNICATION

- Acquisition d'articles de droguerie et de produits d'entretien – Société Distribution Hygiène et Essuyage (SDHE) – Lots n° 1 et 2: approbation et signature d'un avenant n° 2. Unanimité.
> Rapporteur: M. Sabouret

CENTRE-VILLE

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association: Union des locataires de la résidence du Parc d'Orgemont pour l'année 2013. UNANIMITÉ
> Rapporteur: M^{me} Auster

Décisions prises par M. le Député-Maire

Le prochain conseil municipal aura lieu
le jeudi 25 avril 2013.



MARCHÉS PUBLICS

La liste des marchés publics passés par la Ville est consultable sur le site :

www.ville-gonesse.fr

rubrique "marchés publics".

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

• **22 janvier**: Abdedaïm Elyass • **31 janvier**: Ayaz Allan • **1^{er} février**: Ammari Naim • **2 février**: Vincent Adam • **3 février**: Do Souto Semedo Lucas • **3 février**: Billard Maxime • **3 février**: Malki-Amara Tanya • **4 février**: Bourhou Ilyes • **5 février**: Hamdini Hicham • **6 février**: André Louana • **6 février**: De Oliveira Calie • **9 février**: Operto Noah • **10 février**: Bouazzaoui Aya • **11 février**: Da Silva Dimitri • **14 février**: Hercule François Loïc • **14 février**: Oukaci Anas • **18 février**: Thobor Héloïse • **15 février**: Sahli Abdossamad • **16 février**: Gosset Carlisle • **18 février**: Zeren Samuel • **20 février**: Berbit Shirine • **20 février**: Mouaddan N'Goran Renzo • **22 février**: Manisso Emmanuel • **25 février**: Yatabare Bilal • **25 février**: Yavuz Evan • **26 février**: Rajeb Haroun



MARIAGES

• **23 février**: Karatay Manuel et Anar Florence • **23 février**: Zia Ullah et Kusar Atiya



DÉCÈS

• **31 janvier**: Menneteau Jean-Pierre • **4 février**: Jouillerat Georges • **6 février**: Julien née Buffa Nicole • **9 février**: David née Druais Liliane • **10 février**: Soubah Layachi • **11 février**: Fillette née Lavanchy Thérèse • **12 février**: Cuvillier Pierre • **17 février**: Defrance née Vermeulen Georgette • **24 février**: Djahnine Djamel • **26 février**: Chenel Paul • **26 février**: Rouillard Yves • **26 février**: Frémin Élisabeth



MENUS DES CANTINES SCOLAIRES

Prochaine commission des menus le lundi 22 avril à 18h30, restauration scolaire Roger Salengro.

SEMAINE DU 2 AU 5 AVRIL

SEMAINE DU 8 AU 12 AVRIL

SEMAINE DU 15 AU 19 AVRIL

SEMAINE DU 22 AU 26 AVRIL

LUNDI

Férié (lundi de Pâques)

- Sardines à l'huile/Maquereau à la tomate
- Sauté de porc sauce charcutière/ Médaillon de merlu sauce citron Courgettes
- Tome blanche/Tome grise
- Fruits

- Potage tomate/vermicelle
- Poulet rôti sauce aux marrons/ Filet de hoki sauce grenobloise Julienne de légumes
- Yaourt aromatisé/nature et sucre
- Fruits

- Surimi sauce cocktail
- Sauté de porc sauce colombo/ Médaillon merlu sauce curry Carottes persillées
- Petit suisse aux fruits/nature et sucre
- Fruits

MARDI

- Salade Piémontaise/Salade de tortis
- Estouffade de bœuf sauce vénitienne/Filet de hoki sauce fenouil Haricots verts
- Yaourt aromatisé/nature et sucre
- Fruits

- Salade Iceberg et croûtons/Salade Iceberg et emmental vinaigrette au miel
- Lasagnes de bœuf/Lasagne au saumon
- Fromage blanc nature et sucre/aux fruits
- Ananas/poires au sirop

- Panaché crudités/Salade de mâche et croûtons vinaigrette ciboulette
- Paupiette de veau sauce tomate/ Cubes de colin sauce tomate Blé
- Fromage fondu Président/Croq lait Baguette Tradition
- Île flottante

- Salade verte/Salade Harmonie vinaigrette échalote
- Viennoise de dinde/Omelette au fromage Rosti de légumes
- Saint-Paulin/Montboissier
- Flan au chocolat/nappé caramel

MERCREDI

- Céleri râpé/Concombre à la crème Vinaigrette à l'échalote
- Chipolatas/Œuf brouillés Lentilles
- Édam/Gouda
- Liégeois à la vanille/au chocolat

- Rillettes de thon/Saucisson sec cornichons
- Cordon bleu/Tarte à l'oignon Épinards et pomme de terre béchamel
- Saint-Nectaire/Saint-Paulin
- Mousse au chocolat noir/au lait

- Pomelos et sucre/Concombre fromage blanc
- Jambon de Paris/Quiche fromage Macaronis et fromage râpé
- Tomme noire/Bûchette mi-chèvre
- Fruits

- Potage aux poireaux
- Bolognaise de bœuf et fromage râpé/ Steak haché de thon sauce lombarde Coquillettes
- Gouda/Mimolette
- Salade de fruits frais

JEUDI

Repas de Pâques

- Carottes râpées et dés de brebis Vinaigrette au miel
- Sauté d'agneau sauce printanière/Poisson blanc crumble de pain d'épice Jardinière saveur du jardin
- Fourmol/Tome noire
- Moelleux chocolat noisette et chocolat de Pâques

- Salade de tomates/Salade d'endives vinaigrette au basilic
- Bœuf Bourguignon/Nuggets de poisson Purée de carottes
- Cantadou/Cantafrais
- Pâtisserie maison

- Taboulé/Piémontaise
- Rôti de bœuf sauce poivre/ Poisson gratiné au fromage Haricots beurre
- Six de Savoie/Chantailou
- Tarte fraîche/Tarte Abricotine fraîche

- Salade de tomates/Salade de concombres vinaigrette au basilic
- Blanquette de veau/Pavé de poisson mariné à la provençale Haricots verts
- Yaourt nature et sucre/aromatisé
- Pâtisserie Maison

VENDREDI

- Pizza au fromage
- Boulettes de bœuf aux olives/ Steak haché de saumon sauce beurre blanc
- Penne au Pistou
- Camembert/Carré de l'est Pain complet
- Fruits

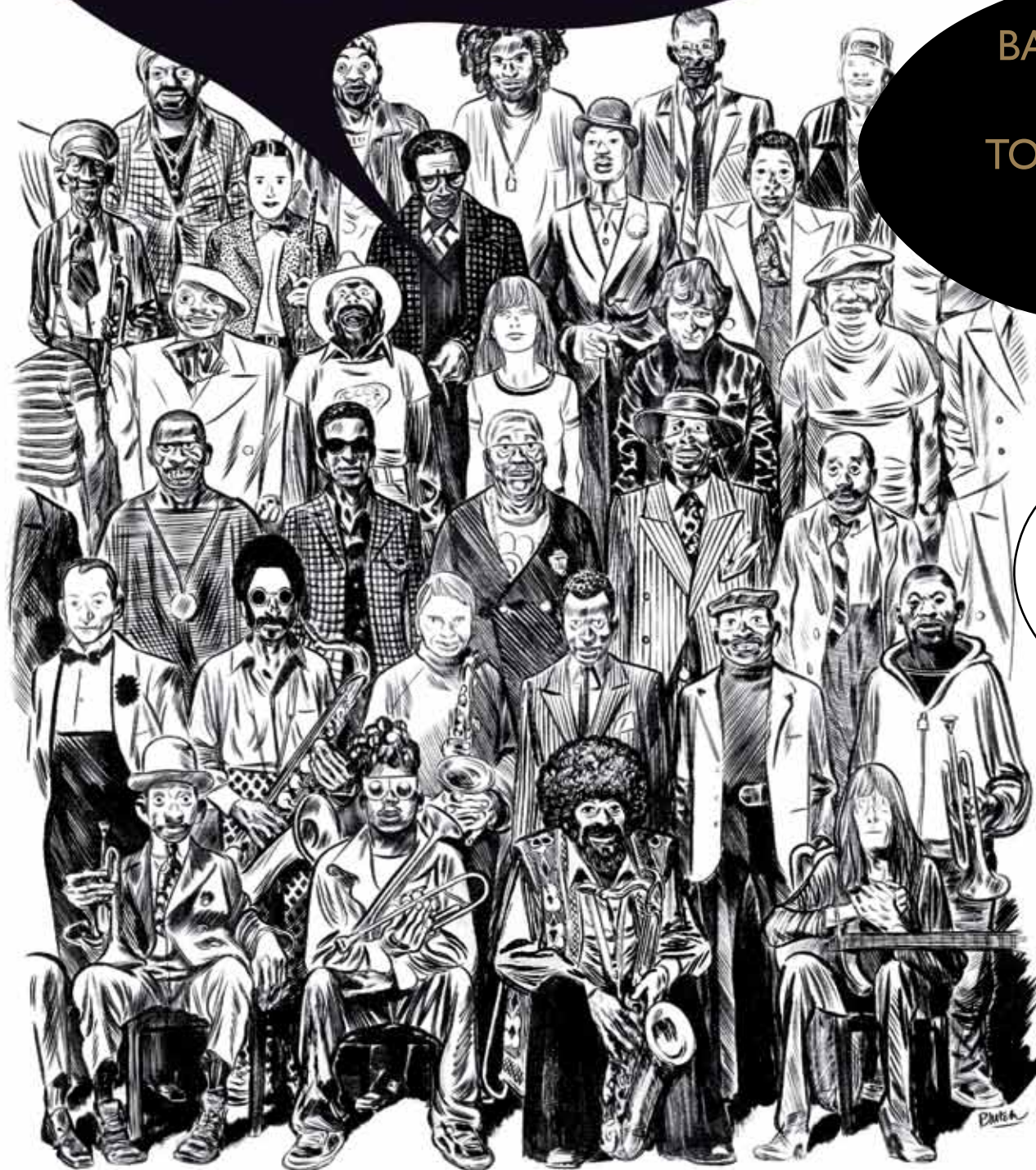
- Salade de Betteraves/Salade de haricots vert vinaigrette à l'échalote
- Filet de colin sauce cubaine/Omelette au fromage Petits pois
- Petits suisses aux fruits/nature et sucre
- Fruits

- Carottes râpées vinaigrette au miel/ Céleri rémoulade
- Paëlla au poulet/au poisson
- Carré de l'est/Camembert
- Coupelle de compote de pomme/poires

- Betteraves tagliatelles "terroir"/Iceberg et potiron vgte "terroir"
- Tartiflette Reblochon/Steak de colin à l'oseille
- Purée de pommes de terre
- Cantafrais/Chanteneige
- Pêches/Abricots au sirop

HAPPY BANLIEUES BLEUES!

30^E FESTIVAL
JAZZ EN SEINE-SAINT-DENIS
5-26 AVRIL 2013



BALLAKÉ SISSOKO
"AT PEACE"

TOUMANI DIABATÉ
& SYMMETRIC
ORCHESTRA

Le 20 avril
à 20 h 30
Salle Jacques Brel
à Gonesse

Plus d'infos
en page 19 et sur
www.ville-gonesse.fr

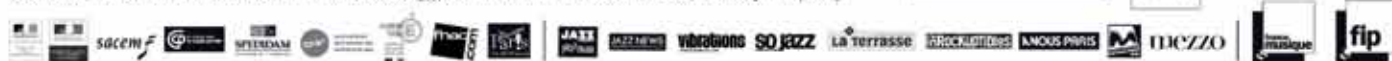
WWW.BANLIEUESBLEUES.ORG - RÉSERVATIONS 01 49 22 10 10

AUBERVILLIERS / BORGNY / CLICHY-SOUS-BOIS / ÉPINAY-SUR-SEINE / LA COURNEUVE / LE BLANC-MESNIL / PANTIN / PIERRETTTE-SUR-SEINE / SAINT-DENIS / SAINT-OUEN / STAINS / TREMBLAY-EN-FRANCE / VILLEPENTE / GONESSE (93) / NOUVEAU THÉÂTRE DE MONTEUIL-CDN / LE CENTQUATRE (PARIS)

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

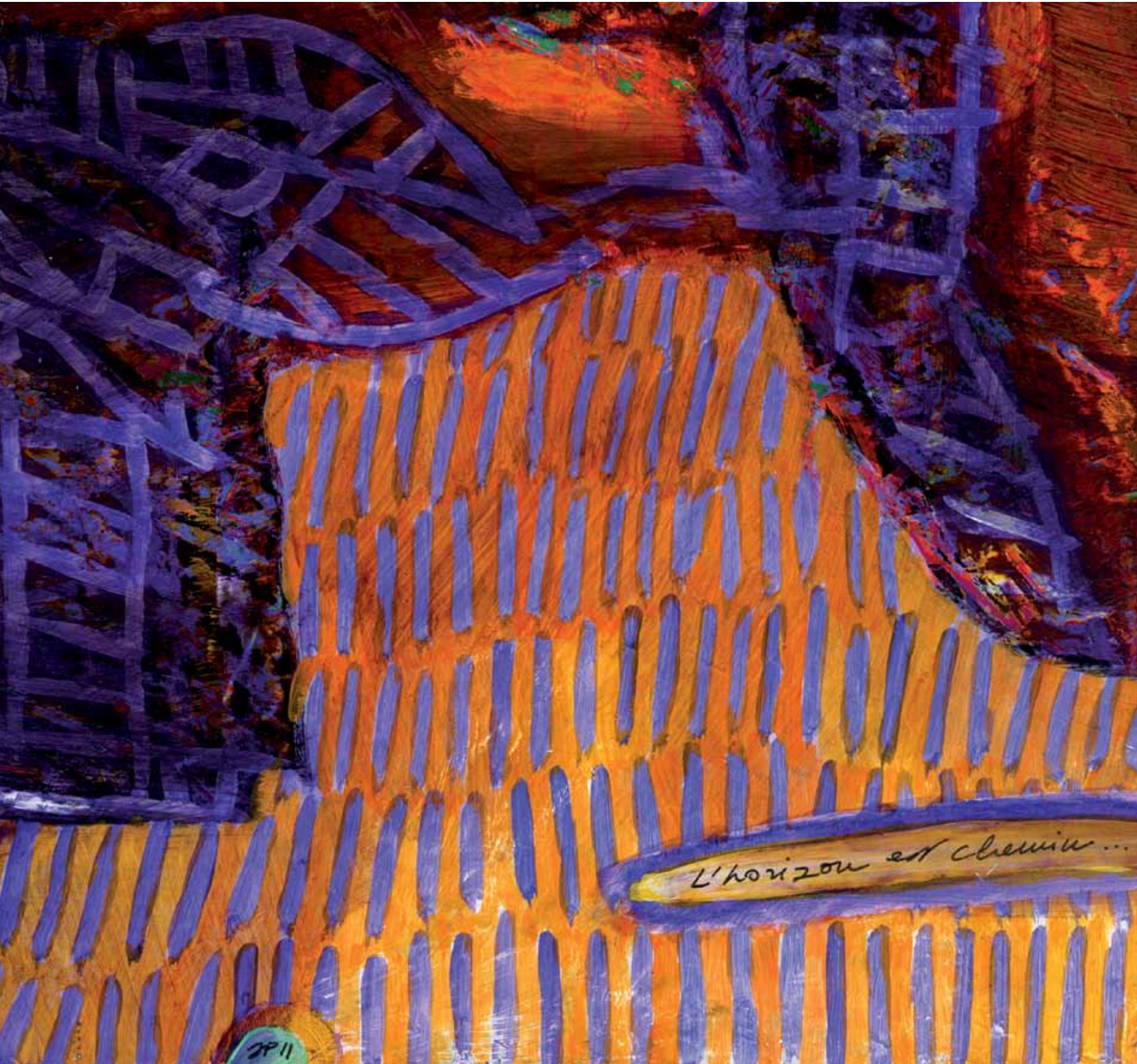


île de France



JEAN-PIERRE PLUNDR

Détours et continuité



23 MARS
> 18 MAI

Salle d'exposition du Pôle Culturel
de Coulanges
4, rue Saint-Nicolas – 95 500 Gonesse

Du mardi au samedi de 14h30 à 17h30
Le mercredi de 10h à 12h

**ENTRÉE
LIBRE**



www.ville-gonesse.fr

